



Session du samedi 28 septembre 2019

Vœu du Conseil culturel de Bretagne :

« Il est temps de mettre un terme à l'oubli des langues
et de l'Histoire de Bretagne »

Le samedi 14 septembre, à Telgruc-sur-Mer (29), s'est tenu un rendez-vous festif et revendicatif organisé par un collectif de citoyens et d'associations soutenu par la coordination culturelle Kevre Breizh et une centaine d'artistes pour protester contre la nouvelle dénomination de 32 rues par la mairie de la commune ; en effet, ces noms, tous en français, n'ont rien à voir avec le patrimoine communal, ni l'histoire locale, ni la langue vectrice de ce patrimoine immatériel selon l'UNESCO.

Malheureusement, le cas de Telgruc est loin d'être isolé : s'il existe des exemples remarquables d'utilisation de la toponymie bretonne locale pour les nouvelles dénominations, tels Plomelin dès les années 1960, Quimper ou encore Brest en partie pour citer quelques villes, certains conseils municipaux de Bretagne ont pris l'habitude de recourir à des noms d'oiseaux, de plantes ou de fleurs, qui n'ont aucun rapport avec la réalité et l'histoire locales.

Elles participent ainsi à la débretonnisation de leurs communes, à la non mise en valeur des personnalités bretonnes, à la banalisation générale de la toponymie, à la perte d'une identité qui fait leur originalité sur une carte du monde.

Le Conseil culturel de Bretagne, réuni à Rennes le 28/09/2019, considère que cette question est cruciale pour l'avenir des langues de Bretagne, la culture et l'identité bretonnes : affubler les nouvelles artères de n'importe quel nom d'oiseau ou de plantes, c'est nier l'existence du patrimoine breton, occulter l'histoire du territoire, nécessaire aux nouvelles générations pour se projeter dans l'avenir.

Cette banalisation non seulement empêche les habitants de se sentir appartenir à une commune qui a une identité et une histoire, mais nuit également au tourisme et à son économie qui recherche l'originalité du territoire.

C'est pourquoi le Conseil culturel de Bretagne :

- appelle tous les maires de Bretagne à réfléchir à l'importance du maintien des noms de lieux hérités de l'histoire, du choix des nouveaux noms de rues ou de quartiers ainsi que de ceux des nouvelles communautés de communes ;
- les incite à se référer aux archives et notamment aux cadastres du XIXe siècle, véritables trésors toponymiques, historiques, et linguistiques pour les nouvelles appellations et à garder les appellations uniquement dans les langues d'origine ;
- les incite à privilégier la mise en avant des grands noms qui ont fait l'histoire de la Bretagne, avec une attention particulière à l'égalité femme-homme ;

- propose aux élus d'utiliser les services de l'Office Public de la Langue Bretonne et de l'Institut du Gallo comme soutien technique à une démarche positive concernant la mise en avant des langues de Bretagne.
- demande au Conseil régional en application de la loi qui prévoit qu'il « *a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région (...) ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes* » de tout mettre en œuvre en collaboration avec les autres collectivités locales pour appliquer les nombreuses recommandations internationales dans ce domaine dont celle du Conseil de l'Europe du 7 octobre 1981 : « *L'assemblée, considérant qu'il est très important d'assurer le respect et le développement équilibré de toutes les cultures européennes, et tout simplement les identités linguistiques, recommande [...], au niveau scientifique, l'adoption progressive [...] des formes correctes de la toponymie, à partir des langages originels de chaque territoire, si petit soit-il [...]* » ;
- se satisfait que la question ait été mise à l'ordre du jour de la prochaine conférence territoriale du jeudi 17 octobre 2019.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité
Nombre de votants : 58

Voix pour : 58
Voix contre : 0
Abstentions : 0